



# Compatibilité climatique

## Groupe Mutuel Prévoyance-GMP

### Caractérisation

Avec un volume d'investissement d'environ 2,3 milliards de francs, Groupe Mutuel Prévoyance – GMP peut être estimée comme faisant partie des Top 70 à 90 des institutions de prévoyance professionnelle de Suisse.

### Politique en matière de durabilité/ESG

Le rapport de gestion 2020 indique que Groupe Mutuel Prévoyance – GMP a établi une nouvelle Charte ESG. Celle-ci est appliquée ensemble avec son gestionnaire de fortune Groupe Mutuel Holding. Ils disposent ainsi d'une politique de durabilité globale qui inclut toutes les classes d'actifs.

Sont exclus en conséquence les entreprises de l'armement non conventionnel et – avec une marge de tolérance – de l'armement conventionnel, de la pornographie et les matières premières alimentaires physiques.

En particulier, Groupe Mutuel Prévoyance (GMP) ensemble avec Group Mutuel Holding excluent les sociétés de l'extraction du charbon et/ou de la production d'énergie au charbon ainsi que de l'extraction et/ou production du gaz de schiste et de pétrole bitumineux (voir ci-dessous).

De plus, ils envisagent de réserver une part du portefeuille pour des investissements à fort impact environnemental, social ou en lien avec l'économie locale ("Impact Investing"), tels que les technologies propres, l'infrastructure, les obligations durables ("Green Bonds") ou la microfinance.

Enfin et surtout, le Groupe Mutuel avec GMP a l'intention de mettre en œuvre une intégration ESG dans les décisions d'investissement. Les critères ESG devront faire partie du processus d'analyse et de gestion du portefeuille.

En avril 2021, le Groupe Mutuel informe sur le résultat du premier audit de ses placements par la société spécialisée et indépendante Conser SA. Sur la base de ce système d'évaluation, les placements ont obtenu la note A, sur une échelle qui va de A+ pour la meilleure évaluation et jusqu'à D pour la moins bonne.

---

[Commentaire de l'Alliance Climatique](#)

- [Mise en œuvre de manière cohérente dans le cadre du processus d'investissement, cette politique a le potentiel pour aboutir à une importante restructuration durable des portefeuilles de titres.](#)

Situation juin 2021 :

A la demande de l'Alliance climatique, le Groupe Mutuel fait le point sur les efforts en cours :

- Réduction de l'exposition dans l'énergie fossile traditionnelle
- Augmentation des investissements avec impact, soit social, soit en accompagnant les entreprises favorisant la transition énergétique
- Mise en place d'une politique de dialogue actionnarial, avec un prestataire externe, en phase finale d'analyse
- Mise en place d'un suivi de l'emprunte carbone du portefeuille

### Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Dans le cadre de la Charte ESG, le Groupe Mutuel avec GMP a mis en place un plan d'action climat qui prend en compte les risques climatiques à travers la politique d'exclusion des entreprises du secteur du charbon et de sa stratégie d'exclusion

progressive des sociétés de l'extraction et de la production de pétrole et gaz naturel (voir ci-dessous).

### Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Dans le cadre de la Charte ESG, le Groupe Mutuel avec GMP exclut des portefeuilles mobiliers les entreprises actives dans :

- l'extraction du charbon et/ou l'électricité au charbon
- l'extraction et/ou production de gaz de schiste et de pétrole bitumineux

Fixée dans la Charte ESG, sa stratégie de décarbonisation des portefeuilles mobiliers centrée sur la sélection des entreprises les plus efficaces par secteur ("best-in-class") et sur l'exclusion progressive des sociétés de l'extraction des énergies fossiles, ouvre le potentiel pour une trajectoire de décarbonisation rapide des investissements.

### Adhésion à des associations de développement durable

Le Groupe Mutuel est membre de Swiss Sustainable Finance.

### Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

Le Groupe Mutuel manque d'une politique publique en matière de dialogue (engagement) avec les entreprises investies à l'étranger dans le domaine ESG.

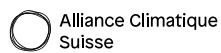
Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

### Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

### Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille.

Avec sa stratégie de réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles mobiliers définie dans la Charte ESG de la sélection des entreprises qui sont "best-in-class" et de l'exclusion progressive des énergies fossiles (extraction et production de pétrole et production du gaz naturel), le Groupe Mutuel entend suivre une voie de décarbonisation de ses portefeuilles de titres. En complément, sa politique visant au "Impact Investing", notamment dans les énergies renouvelables peut contribuer à la décarbonisation.



### Conclusion:

Avec l'exclusion des producteurs de charbon et des centrales électriques au charbon, le Groupe Mutuel a commencé à décarboniser les investissements (actions, obligations). De plus, sa stratégie d'une exclusion progressive d'entreprises des énergies fossiles a le potentiel d'ouvrir la voie à une trajectoire de décarbonisation rapide des investissements mobiliers.



### Tendance 2018-2021:

Évaluation: beaucoup mieux

---

#### Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec sa première étape de décarbonisation, le Groupe Mutuel est sur la bonne voie vers une décarbonisation de son portefeuille compatible avec l'Accord de Paris.
- Son intention d'implémenter une intégration des critères ESG dans le processus d'investissement et sa stratégie d'une exclusion progressive d'entreprises des énergies fossiles ont, si bien conçues, le potentiel d'ouvrir la voie à une décarbonisation rapide des investissements.
- Dès que l'ampleur de la mise en œuvre montrera une réduction substantielle, déjà réalisée et compatible avec l'Accord de Paris, et qu'une trajectoire de décarbonisation du portefeuille mobilier conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris selon les critères du rating sera perceptible, l'Alliance climatique changera la classification de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP en VERT.
- Pourtant, il manque encore des mesures pour un engagement ESG et climatique avec prise d'influence sur les entreprises investies – y compris l'exercice des droits de vote à l'étranger en faveur du climat.